

Analyse financière 2015 - 2019

Précisions méthodologiques :

La commune compte 3 383 habitants en 2019. Les comparaisons sont effectuées avec la moyenne régionale des 99 communes comptant plus de 2.000 et moins de 3.500 habitants.

La commune a comptabilisé en 2017 une cession d'actif au compte 7788 pour 65 k€. Compte tenu du montant et de l'impact sur les ratios financiers de cette erreur de comptabilisation (la CAF brute de l'exercice 2017 n'est positive que par cette erreur de comptabilisation), cette cession est retraitée comme ressource d'investissement et déduite des produits de fonctionnement dans les tableaux et graphiques de l'analyse.

Rédigé le 12 novembre 2020

Trésorerie du Grand Belfort

Les recettes budgétaires réelles peuvent être regroupées en trois catégories :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale nets des reversements;
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités locales;
- Les autres produits (produits courants, produits exceptionnels).

	Evolution des produits réels (en €)					Evolution (%)		Repère (€/hab. en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
Produits réels de fonctionnement	2 253 497	2 234 843	2 294 532	2 336 498	2 310 817	- 1,1 %	2,5 %	683	808
Ressources fiscales	1 367 627	1 456 234	1 476 404	1 515 938	1 550 337	2,3 %	13,4 %	458	357
Dotations et participations	641 205	545 547	558 059	545 325	497 757	- 8,7 %	- 22,4 %	148	168
Autres produits	244 665	233 062	260 069	275 235	262 722	- 4,5 %	7,4 %	77	283

Les recettes réelles de la commune sont inférieures de 15 % à la moyenne régionale. La commune se distingue de la moyenne régionale par la structure et le niveau de ses produits. Les recettes fiscales communales surperforment la moyenne à l'inverse des produits domaniaux et des services.

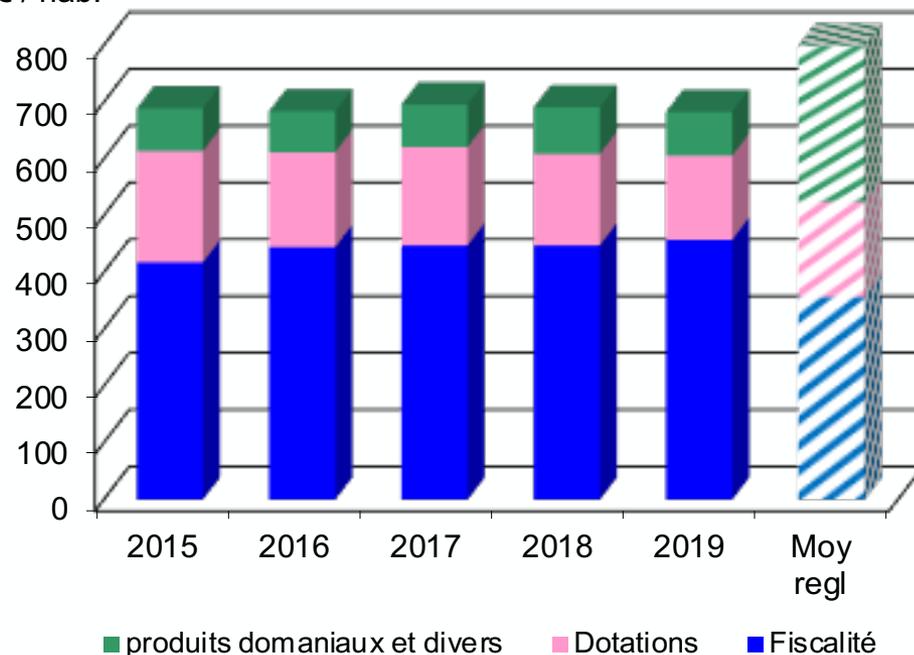
Les recettes fiscales constituent la ressource la plus importante de la commune (les deux tiers des recettes). Elles sont supérieures à la moyenne de 28 % (458 €/hab. pour la commune vs 357 €/hab. pour la moyenne). Elles ont progressé de 13 % depuis 2015 par l'évolution des bases fiscales; les taux appliqués demeurant inchangés sur la période.

Les dotations et participations reçues par la commune ont diminué de 22 % depuis 2015. Si les participations versées par la CAF pour l'exercice des compétences liées à l'enfance sont stables sur l'ensemble de la période, les attributions de compensations ont été divisées par deux en 2016 puis sont restées stables.

Les autres produits (dont les produits des services) ont progressé de 7% (rythme équivalent à l'inflation). Cet ensemble de recette est nettement inférieur à la moyenne régionale (- 75 %).

Produits réels

€/ hab.



Outre les évolutions de taux d'impositions, les produits des impôts locaux évoluent en fonction des variations de bases. Celles-ci procèdent de deux ordres:

- L'effet « base nominal » correspond à l'application du coefficient de revalorisation général;
- L'effet « base physique » correspond à la somme des évolutions individuelles réelles.

	Evolution des produits réels (en €)					Evolution (%)		Repère (€/hab. en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
Impôts locaux	1 191 617	1 206 907	1 253 029	1 281 607	1 329 400	3,7 %	11,6 %	393	358
TH	654 215	655 884	675 209	683 906	712 566	4,2 %	8,9 %	211	144
<i>Effet base nominale</i>		+ 6 542	+ 2 624	+ 8 103	+ 15 046				
<i>Effet base physique</i>		- 4 879	+ 16 737	+ 586	+ 13 585				
TFB	530 104	543 684	570 879	591 098	609 108	3 %	14,9 %	180	201
<i>Effet base nominale</i>		+ 5 301	+ 2 175	+ 6 851	+ 13 005				
<i>Effet base physique</i>		+ 8 302	+ 25 060	+ 13 342	+ 4 973				
TFNB	7 298	7 339	6 941	6 603	7 726	17 %	5,9 %	2	13

En 2019, la commune compte 1 820 foyers fiscaux disposant de revenus plus élevés que la moyenne régionale puisque 43% des foyers fiscaux d'Essert ne sont pas imposés à l'impôt sur le revenu quand la moyenne régionale se situe à 54 %.

La valeur locative moyenne des 1 527 locaux d'habitation de la commune s'établit à 4.886 €. Elle est supérieure de 40 % à la moyenne régionale (3.473 €).

La base fiscale de la taxe sur le foncier bâti est composée à 90 % de locaux d'habitation dont 2 % de logements à caractère social, et 10 % de locaux professionnels. Cette structure résidentielle de la base fiscale se distingue de la moyenne régionale (65 % de locaux d'habitation et 35 % de locaux professionnels).

De 2015 à 2019, l'effet nominal cumulé a augmenté les bases fiscales de 5 %. En revanche, le dynamisme physique des bases fiscales est différent selon les bases : + 4 % pour la TH, + 10 % pour la TFB ce qui lui permet de combler progressivement son retard par rapport à la moyenne (11 % en 2019).

La DGF comprend deux parts :

- La part forfaitaire; calculée par référence à la dotation forfaitaire n-1, majorée ou minorée selon l'évolution de la population, minorée de la contribution au redressement des finances publiques (jusqu'en 2017), diminuée d'un écrêtement appliqué en fonction du potentiel fiscal par habitant¹.
- La part issue des péréquations : dotation nationale de péréquation (jusqu'en 2017) et dotation de solidarité rurale (sous condition).

1 - L'écrêtement (plafonné à 1% des recettes n-1) est appliqué aux communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal national logarithmé.

	Evolution des produits réels (en €)					Evolution (%)		Repère (€/hab. en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
DGF	299 412	250 065	220 431	217 495	208 158	- 4,3 %	- 30,5 %	61	113
DGF part forfaitaire	260 016	209 410	180 687	178 915	169 070	- 5,5 %	- 35 %	50	
Dotation forfaitaire n-1 retraitée	309 077	260 016	209 410	180 687	178 915	- 1 %	- 42,1 %		
Part dynamique de la population		- 85	2 544	7 060	255	- 96,4 %			
Contribution au redressement des finances publiques	- 42 169	- 42 721	- 21 989						
Ecrêtement	- 6 892	- 7 800	- 9 278	- 8 832	- 10 100	- 14,4 %	- 46,5 %		
DGF part péréquation	39 396	40 655	39 744	38 580	39 088	1,3 %	- 0,8 %	11	
Dotation nationale de péréquation	6 117	5 505	2 753						
Dotation de solidarité rurale	33 279	35 510	36 991	38 580	39 088	1,3 %	17,5 %		

La part forfaitaire de la DGF de la commune a diminué de 35 % depuis 2015.

Le manque à gagner sur les cinq derniers exercices s'élève à 540 k€ (basé sur la DGF 2014²) ce qui représente 4,5 % des recettes moyennes annuelles. Il provient de :

- La méthode de calcul de la part forfaitaire de la DGF basée sur la reprise de la dotation notifiée en n-1 ce qui cumule dans le temps les prélèvements effectués pour 390 k€ (72 % du manque à gagner);
- La contribution au redressement des finances publiques appliquée jusqu'en 2017 pour 107 k€ (20% du manque à gagner);
- L'écrêtement appliqué en fonction du potentiel fiscal pour 43 k€ (8 % du manque à gagner).

2 - (DGF2014*5)-(DGF perçue de 2015 à 2019) = (307 621*5)-(998 098) = 540 007 €

Les recettes budgétaires réelles peuvent être regroupées en quatre catégories analytiques:

- Les produits issus de la fiscalité directe locale nets des reversements;
- Les dotations et participations non affectées;
- Les produits liés aux compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires, petite enfance;
- Les autres produits divers

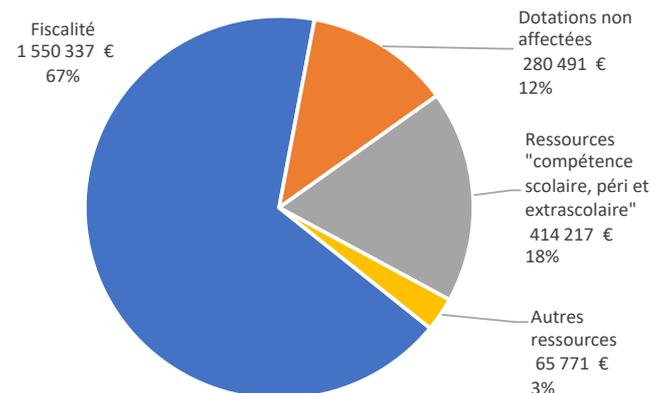
	Evolution (€)			Evolution (%)
	2017	2018	2019	2018 / 2019
Produits réels de fonctionnement	2 294 532	2 336 498	2 310 817	- 1,1 %
Ressources fiscales	1 476 404	1 515 938	1 550 337	2,3 %
Autres dotations et participations non affectées	338 128	339 334	280 491	- 17,4 %
Recettes liées aux compétences péri et extra scolaires	415 337	407 438	414 217	1,7 %
CAF - Multi accueil	82 600	73 300	85 772	17 %
CAF - Contrat enfance jeunesse	84 626	93 554	91 990	- 1,7 %
CAF - ALSH	37 438	39 137	39 504	1 %
Autres financeurs (rythmes scolaires)	15 267			
Prestations de services	195 405	201 447	196 951	- 3,2 %
Autres produits	64 663	73 788	65 771	- 10,9 %

Les produits liés aux compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires, petite enfance représentent 18 % des recettes courantes communales. Cet ensemble et partagé en deux parties de même ordre de grandeur :

- Des financements externes apportés par la CAF (52 % de cette catégorie de recettes);
- Les participations des usagers (48 % de cette catégorie de recettes).

Les divers produits domaniaux et produits des autres services ne représentent qu'une très faible proportion des ressources communes (3% en 2019).

Produits courants - 2019



Les charges budgétaires réelles peuvent être regroupées en quatre catégories :

- Les charges de personnel;
- Les subventions, participations et contingents;
- Les charges financières;
- Les autres charges (charges courantes, charges exceptionnelles).

	Evolution des charges réelles (en €)					Evolution (%)		Repère (€/hab. en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
Charges réelles de fonctionnement	1 978 881	1 942 412	2 085 079	2 052 821	2 150 107	4,7 %	8,7 %	636	639
Charges de personnel	1 177 858	1 165 946	1 261 758	1 248 245	1 292 783	3,6 %	9,8 %	382	320
Subventions, participations, contingents	68 884	63 947	89 731	85 429	76 592	- 10,3 %	11,2 %	23	59
Charges financières	152 921	144 813	135 111	126 566	123 626	- 2,3 %	- 19,2 %	37	16
Autres charges	579 218	567 706	598 479	592 581	657 106	10,9 %	13,4 %	194	243

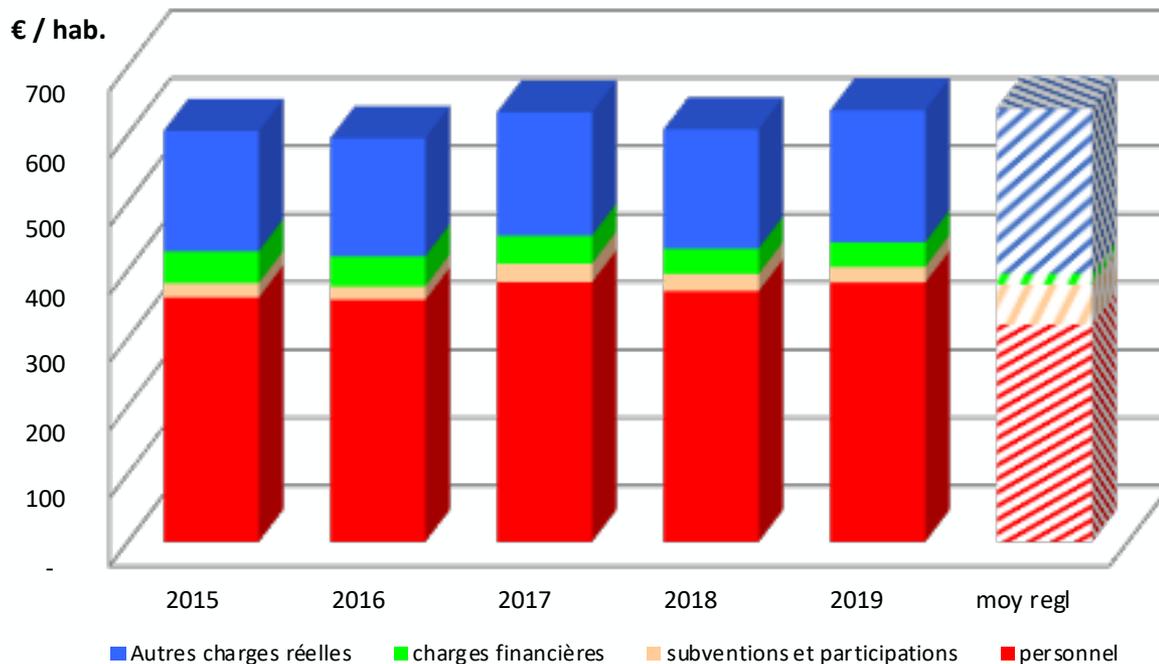
Les charges réelles de la commune (636 €/ hab.) sont équivalentes à la moyenne régionale (639 €/hab.).

Les charges de personnel, à hauteur de 60 % des charges, constituent le premier poste de dépense. Elles ont progressé de 9,8 % depuis 2015. Comptant 382€/hab. elles sont supérieures de 19 % à la moyenne régionale.

Ajoutées aux participations, aux contingents et aux intérêts de la dette, elles génèrent un ratio de rigidité des charges de la commune élevé (62 % en 2019), classant la commune dans le dernier décile. La commune ne dispose que d'une faible marge de manœuvre par ses charges de fonctionnement.

Les charges financières de la commune, en raison d'un endettement élevé, sont deux fois supérieures à la moyenne.

dépenses réelles



Les autres charges budgétaires réelles peuvent être regroupées en cinq catégories :

- Les achats;
- Les charges externes;
- Les impôts et taxes;
- Les autres charges;
- Les charges exceptionnelles.

	Evolution des autres charges réelles (en €)					Evolution (%)		Repère (€/hab. en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
Autres charges réelles de fonctionnement	579 218	567 706	598 480	592 581	657 106	10,9 %	13,4 %	194	243
Achats	286 404	292 050	277 787	256 158	270 999	5,8 %	- 5,4 %	80	90
Charges externes	216 266	199 499	245 522	257 043	318 403	23,9 %	47,2 %	94	116
Impôts et taxes	6 625	6 608	6 650	8 649	8 374	- 3,2 %	26,4 %	2	7
Autres charges courantes	65 717	69 546	68 511	70 689	59 163	- 16,3 %	- 10 %	17	26
Charges exceptionnelles	4 206	2	11	42	167	297,6 %	- 96 %	0	3

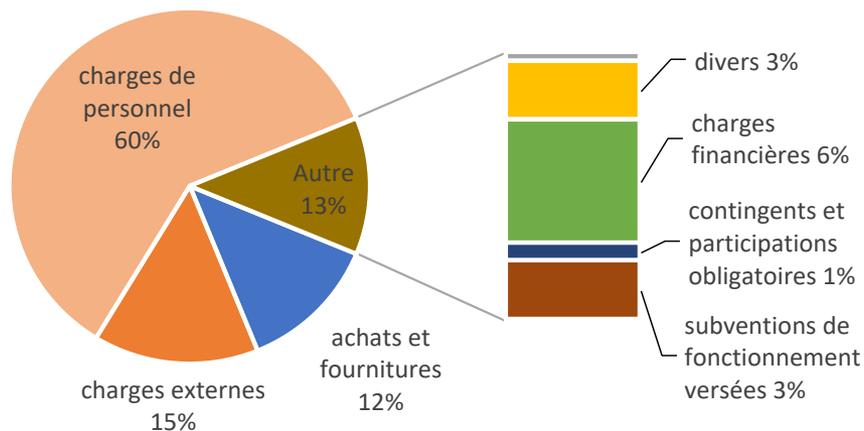
Les charges courantes, bien qu'ayant progressé de 13 %, demeurent inférieures à la moyenne de 20 %. Toutes les catégories composant cet ensemble sont inférieures à la moyenne régionale.

Les achats et les autres charges courantes ont été maintenus sous les niveaux moyens.

Bien que demeurant inférieures de 20 % à la moyenne régionale à hauteur de 94€/hab., les charges externes (maintenance, entretien) ont fortement progressé en 2019 (+ 24 %).

cette dernière hausse a emporté celle de l'ensemble des charges réelles.

Charges courantes 2019



La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Le solde est dénommé CAF nette.

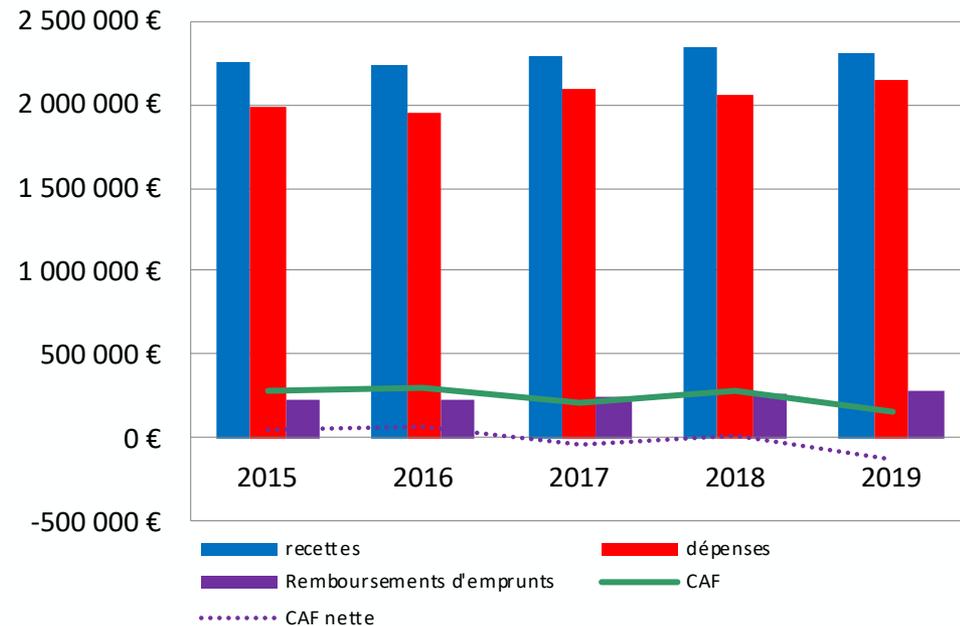
	Evolution de la CAF (en €)					Evolution (%)		Repère (€/hab. en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
Produits réels de fonctionnement	2 253 497	2 234 843	2 294 532	2 336 498	2 310 817	- 1,1 %	2,5 %	683	808
Charges réelles de fonctionnement	1 978 881	1 942 412	2 085 079	2 052 821	2 150 107	4,7 %	8,7 %	636	639
CAF brute	274 616	292 431	209 453	283 678	160 710	- 44,4 %	- 42,5 %	48	168
Annuité d'emprunt (capital)	221 877	234 006	246 828	264 089	286 799	8,6 %	29,3 %	66	70
CAF nette	52 739	58 424	- 37 375	19 589	- 126 089			- 38	118

L'évolution quatre fois plus rapide des dépenses (+ 8,7 %) que celle des recettes (+ 2,5 %) a provoqué une contraction de 40 % de la CAF la menant à un niveau insuffisant pour financer l'annuité en capital depuis 2017.

L'annuité en capital de la dette, qui a progressé de 29,3 % depuis 2015, est comparable à la moyenne en 2019.

La structure financière du fonctionnement de la commune est déséquilibrée.

Evolution de la CAF



L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois. Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources. Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement. Elle correspond :

* soit à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement;

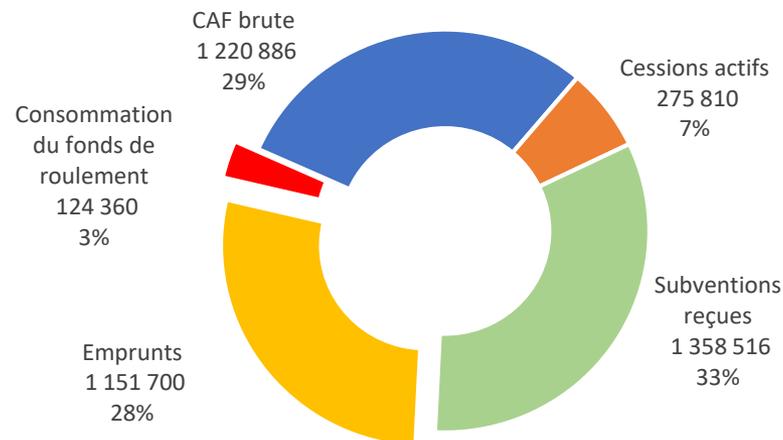
* soit à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources que la collectivité peut mobiliser.

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Annuité Emprunts (capital)	221 877		234 006		246 828		264 089		286 799	
Equipements nouveaux	375 933		415 063		502 482		617 943		900 046	
Subventions d'équipement versées			23 530				25 000		25 000	
CAF brute		274 616		292 431		209 453		283 678		160 710
Cessions d'actifs		5 427		3 645		83 738				183 000
Subventions, FCTVA		177 855		255 957		295 451		238 138		397 743
Emprunts		125 000						460 000		566 700
Variation du FDR		- 14 912		- 120 566		- 160 452		75 262		96 309

De 2015 à 2019, la commune a investi 2 804 k€ dans de nouveaux équipements et versé 73 k de subventions d'investissement, soit une moyenne annuelle de 170 €/hab., moitié moins que la strate régionale. La commune a également remboursé 1 254 K€ d'emprunts. Le total des emplois s'élève à 4 131 k€ financé par:

- Des subventions et le FCTVA pour 1 359 k€ (33 % du financement);
- La CAF brute pour 1 221 k€ (29 % du financement);
- Des emprunts pour 1 152 k€ (28 % du financement);
- Des cessions d'actifs pour 276 k€ (7 % du financement);
- La consommation du fonds de roulement pour 124 k€ (3 % du financement).

Financement des emplois



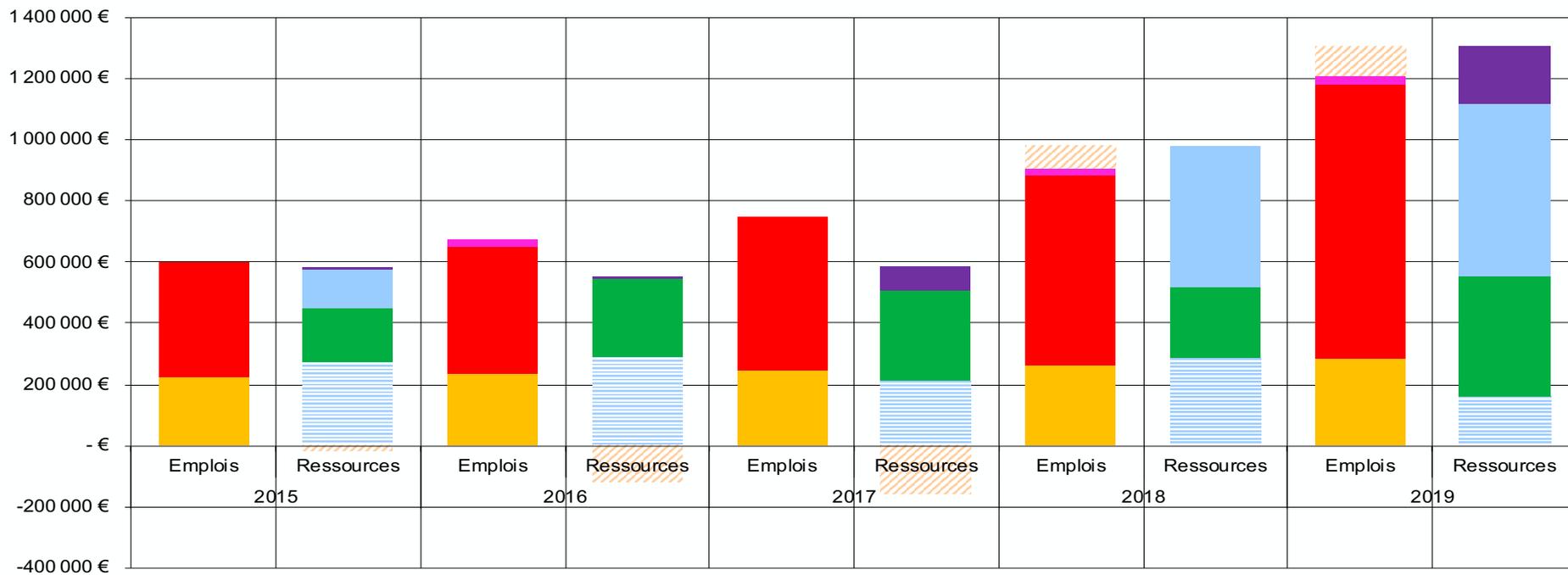
Les dépenses d'équipements nouveaux ont suivi une croissance exponentielle (+ 10 % en 2016; + 45 % en 2019).

Si la consommation du fonds de roulement s'est révélée suffisante jusqu'en 2017 pour financer les investissements, leur progression a contraint la commune à recourir massivement à l'emprunt en 2018 et 2019; l'endettement retrouvant en 2019 son niveau de 2015.

Le besoin de financement³ cumulé des cinq derniers exercices est de 1.276 k€. Il a été satisfait essentiellement par les emprunts contractés en 2018 et 2019 et par la consommation du fonds de roulement de 2015 à 2017.

3 – Le besoin de financement est égal à la différence entre les emplois et les ressources internes (hors fonds de roulement)

financement des investissements



- ▬ CAF brute
- Annuité de la dette (capital)
- Equipements
- Subv equipt versées
- Subventions reçues
- ▬ Emprunts
- ▨ Consommation du fonds de roulement
- Cessions actifs

Le bilan retrace le patrimoine de la commune à la clôture de l'exercice.

A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle". Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

A la clôture de l'exercice 2019, le patrimoine de la commune est valorisé à 17.961 k€ (coûts historiques⁴). Il est constitué principalement de terrains et aménagements de terrains (2.816 k€), d'immeubles publics (7.765 k€), de la voirie et réseaux (5.607 k€) et de matériels (1.131 k€).

Le patrimoine n'est financé qu'à 82,5 % par des ressources internes de la commune. L'endettement se révèle ainsi indispensable au financement des immobilisations.

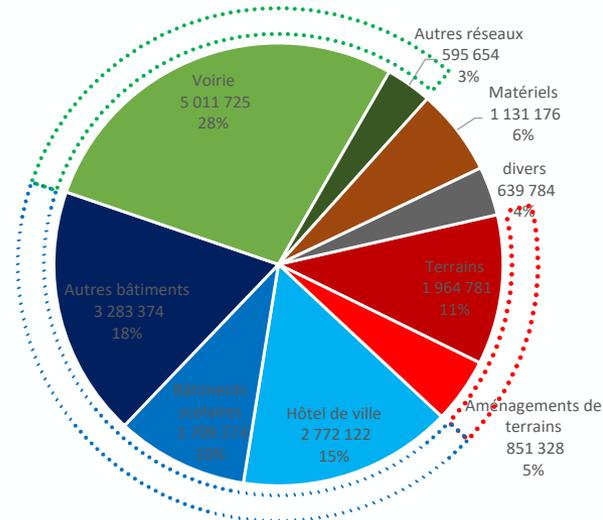
Le cycle d'exploitation génère un Besoin en fonds de roulement de 22 k€ ne consommant que 5 % du FDR. Le solde (95 % du FDR soit 440 k€) forme une trésorerie suffisante.

4 - Les coûts historiques correspondent au cumul des sommes investies dans les immobilisations. Ils se distinguent de la valeur économique.

bilan de cloture 2019

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	17 960 097	Subventions, dotations, réserves	14 818 991
Stocks et créances	87 895	Dettes financières	3 603 318
Trésorerie	440 095	Dettes fournisseurs, sociales	65 777
		FDR =	462 213
		BFR =	22 118

Patrimoine communal - 2019



Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (réalisées et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

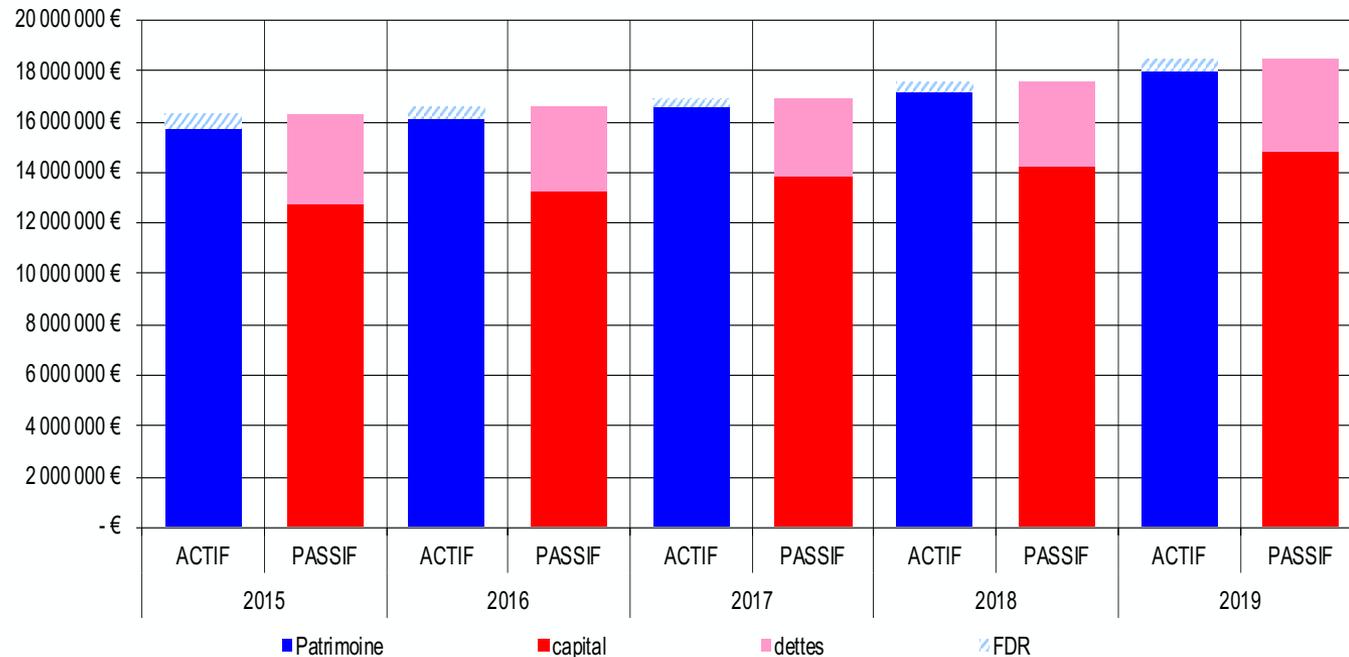
	Fonds de roulement (en €)					Evolution (%)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019
Ressources à moyen-long terme	16 320 358	16 584 890	16 926 881	17 565 739	18 422 310	4,9 %	12,9 %
dont dettes financières	3 608 965	3 374 959	3 128 131	3 323 563	3 603 318	8,4 %	- 0,2 %
Actif immobilisé net	15 748 698	16 133 797	16 636 239	17 199 835	17 960 097	4,4 %	14 %
FDR	571 660	451 093	290 642	365 904	462 213	26,3 %	- 19,1 %

Le Fonds de roulement de la commune (137 €/hab.) est inférieur de moitié à la moyenne régionale (311€/hab.).

Il a évolué en fonction de la politique d'autofinancement des investissements de la commune de 2015 à 2017, puis il a été partiellement reconstitué par l'emprunt.

Le FDR représente 78 jours de charges réelles, moitié moins que la médiane nationale (153 jours).

Fonds de roulement



Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin.

Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

La commune connaît un Besoin en Fonds de roulement moyen de 87 k€.

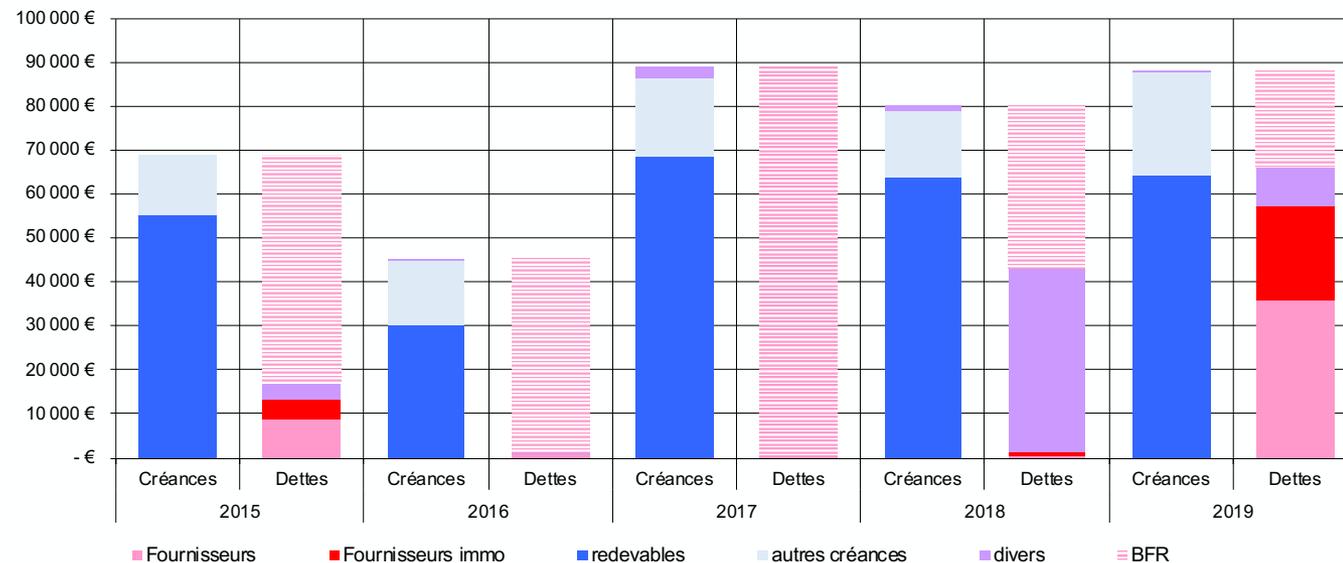
Ce dernier a varié essentiellement en fonction du niveau des créances sur les redevables minoré par celui des dettes fournisseurs. Ces dernières sont importantes en 2019 (56k€) en raison notamment des retenues de garanties appliquées sur les marchés publics.

Le délai global de paiement est de 18 jours (inférieur au seuil de déclenchement des intérêts de retard).

Le taux de recouvrement de l'exercice 2018 mesuré au 31/12/2019 s'élève à 99,34%, soit 0,7 point au-dessus de la moyenne.

	Besoin en Fonds de roulement (en €)					Evolution (%)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019
Créances	68 956	45 332	88 790	79 897	87 895	10 %	27,5 %
Redevables	55 279	30 340	68 656	63 852	64 261	0,6 %	16,2 %
Autres créances	13 677	14 293	17 711	14 951	23 370	56,3 %	70,9 %
Créances à classer		698	2 423	1 095	264		
Dettes courantes	16 845	1 070	386	43 147	65 777	52,4 %	390,4 %
Dettes courantes	8 628	879	281	331	35 705	4,8 %	259,7 %
Dettes sur acquisition d'immobilisation	4 500			778	21 372	2 647 %	374,9 %
Dettes à classer	3 717	191	105	42 038	8 701		
BFR	52 112	44 262	88 404	36 750	22 118	- 39,8 %	- 57,6 %

Besoin en fonds de roulement



La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La trésorerie a évolué principalement au rythme du FDR.

La trésorerie de clôture de l'exercice 2019 (440 k€) représente 74 jours de dépenses courantes. Le seuil de sécurité⁵ se situe à 60 jours soit, pour la commune, un niveau de trésorerie de l'ordre de 353 k€.

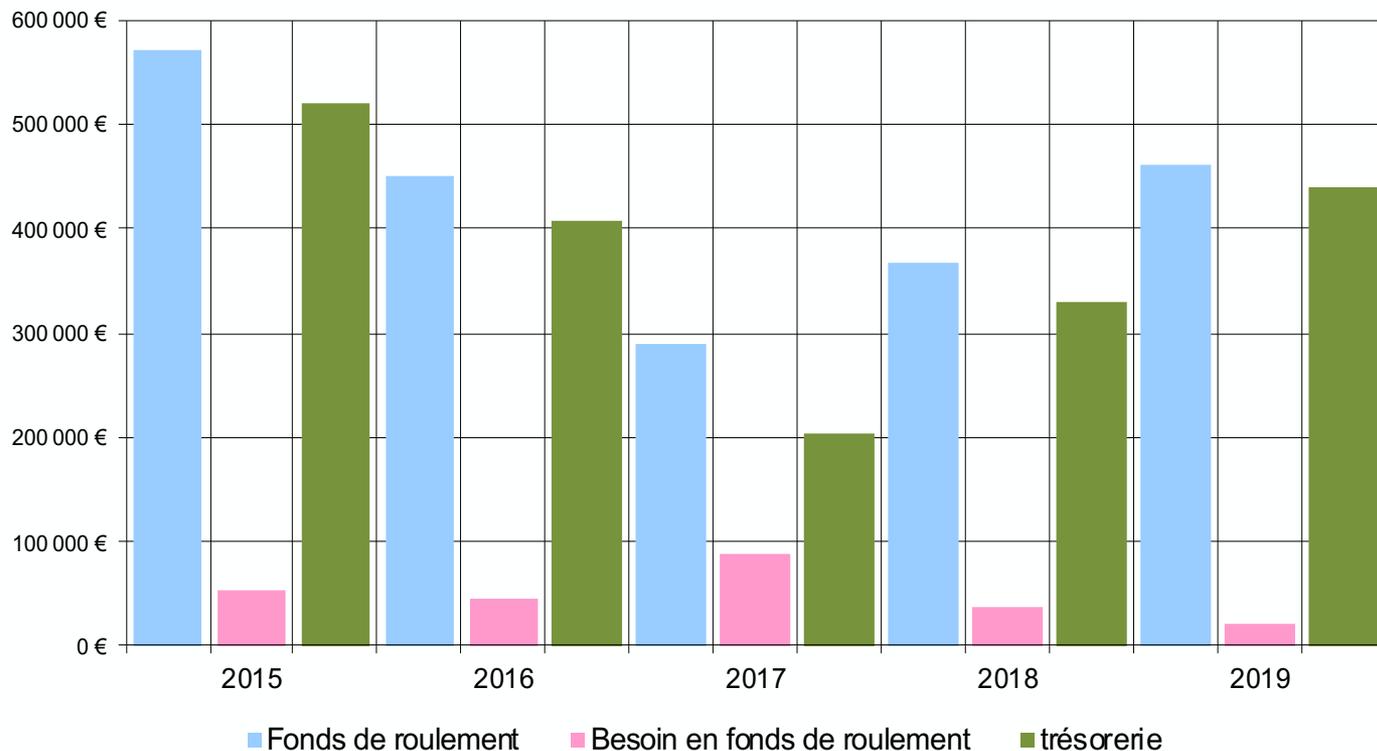
Le BFR moyen (49 k€) étant inférieur au niveau de sécurité de trésorerie de (353 k€), un FDR minimal équivalent à ce dernier est recommandé. Ainsi, la marge de manœuvre dont dispose la commune par la consommation de son FDR est de 87 k€⁶.

⁵ - La commune devant conserver une trésorerie positive, un niveau de sécurité de deux mois de dépenses courantes est recommandé.

⁶ - FDR (440 k€) - Seuil de sécurité (353 k€)

	Trésorerie (en €)					Evolution (%)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019
FDR	571 660	451 093	290 642	365 904	462 213	26,3 %	- 19,1 %
BFR	52 112	44 262	88 404	36 750	22 118	- 39,8 %	- 57,6 %
Trésorerie	519 548	406 831	202 238	329 154	440 095	33,7 %	- 15,3 %

Eléments du bilan



A partir de 2021, la fiscalité directe de la commune sera composée des taxes foncières. La suppression de la taxe d'habitation sera compensée par l'apport du produit de la TFB perçue par le département.

Ce transfert est défavorable pour la commune de 15.844 €. En conséquence, un coefficient correcteur de 1,012411... sera appliqué afin de rehausser le produit de TFB complémentaire au montant de TH supprimé.

	Essert					Evolution (%)		Repère (en 2019)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune	moyenne
Bases nettes TH	5 366 825	5 380 469	5 539 288	5 610 564	5 845 440	4,2 %	8,9 %	1 728 €/hab.	1 301 €/hab.
Taux TH	12,19 %	12,19 %	12,19 %	12,19 %	12,19 %	0 %	0 %	12,19 %	11,13 %
Bases nettes TFB	3 751 492	3 847 761	4 040 508	4 183 414	4 310 646	3 %	14,9 %	1 274 €/hab.	1 264 €/hab.
Taux TFB	14,13 %	14,13 %	14,13 %	14,13 %	14,13 %	0 %	0 %	14,13 %	16,04 %
Bases nettes TFNB	27 223	27 363	25 882	24 610	28 850	17,2 %	6 %	9 €/hab.	36 €/hab.
Taux TFNB	26,76 %	26,76 %	26,76 %	26,76 %	26,76 %	0 %	0 %	26,76 %	37,59 %

La commune pratique des taux de taxe foncières inférieurs la moyenne. Un alignement des taux sur la moyenne :

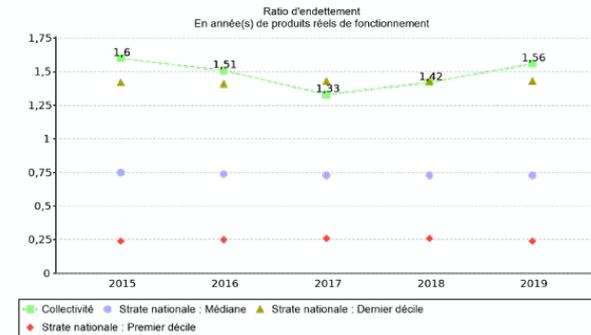
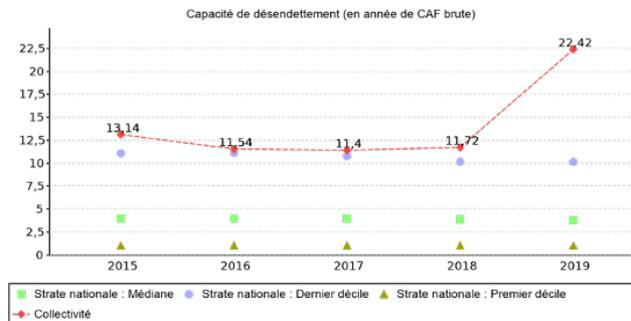
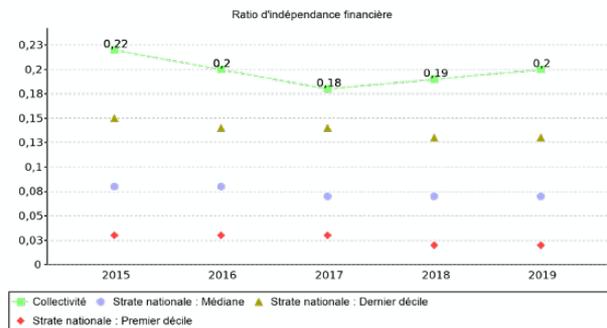
- Augmenterait le produit de la TFB de 14 % soit 82k €;
- Augmenterait le produit de la TFNB de 40 % soit 3 k€.

La commune a la possibilité de supprimer des exonérations de base de TFB. Une telle suppression réintégrerait 78 k€ dans les bases taxables ce qui augmenterait le produit fiscal (à taux inchangé) de 11 k€.

La marge de manœuvre fiscale, composée des trois éléments listés ci-dessus, se situe à 96 k€ soit 4,2 % des produits de fonctionnement. Ce volume financier représente 75 % de l'insuffisance d'autofinancement net constatée en 2019.

Trois ratios permettent d'apprécier l'endettement à l'aune des strates nationales:

- L'indépendance financière mesure le poids de la dette parmi l'ensemble des ressources de long terme (dette/passif);
- La capacité de désendettement mesure la capacité de la commune à se désendetter en consommant l'intégralité de sa CAF brute. Si le ratio de la collectivité en nombre d'année est supérieur à la durée de la dette, la commune est en situation de surendettement. Ce ratio présente une certaine volatilité. Son analyse doit être complétée par celle du ratio d'endettement;
- Le ratio d'endettement mesure la capacité de la commune à se désendetter en consommant l'intégralité de ses produits de fonctionnement.

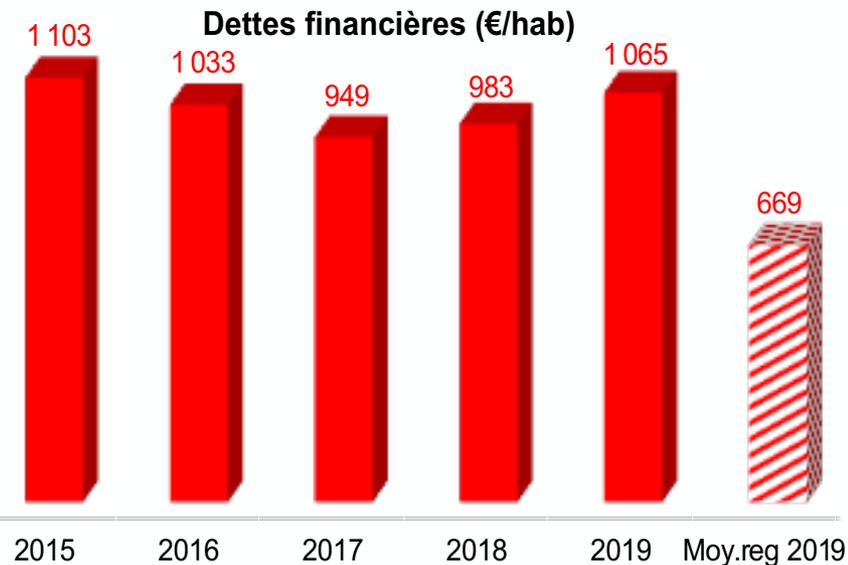


L'endettement la commune est supérieur à la moyenne régionale de 59 %.

Si la situation financière s'améliorait jusqu'en 2017 par le désendettement progressif de la commune, la reprise de l'endettement depuis et la chute de la CAF en 2019 l'ont sérieusement dégradée.

Supérieurs au dernier décile⁷ de la strate nationale, tous les ratios financiers montrent l'extrême fragilité de la situation de la commune.

La commune étant dans l'incapacité de rembourser ses emprunts par sa CAF brute ne dispose donc pas d'un équilibre réel.



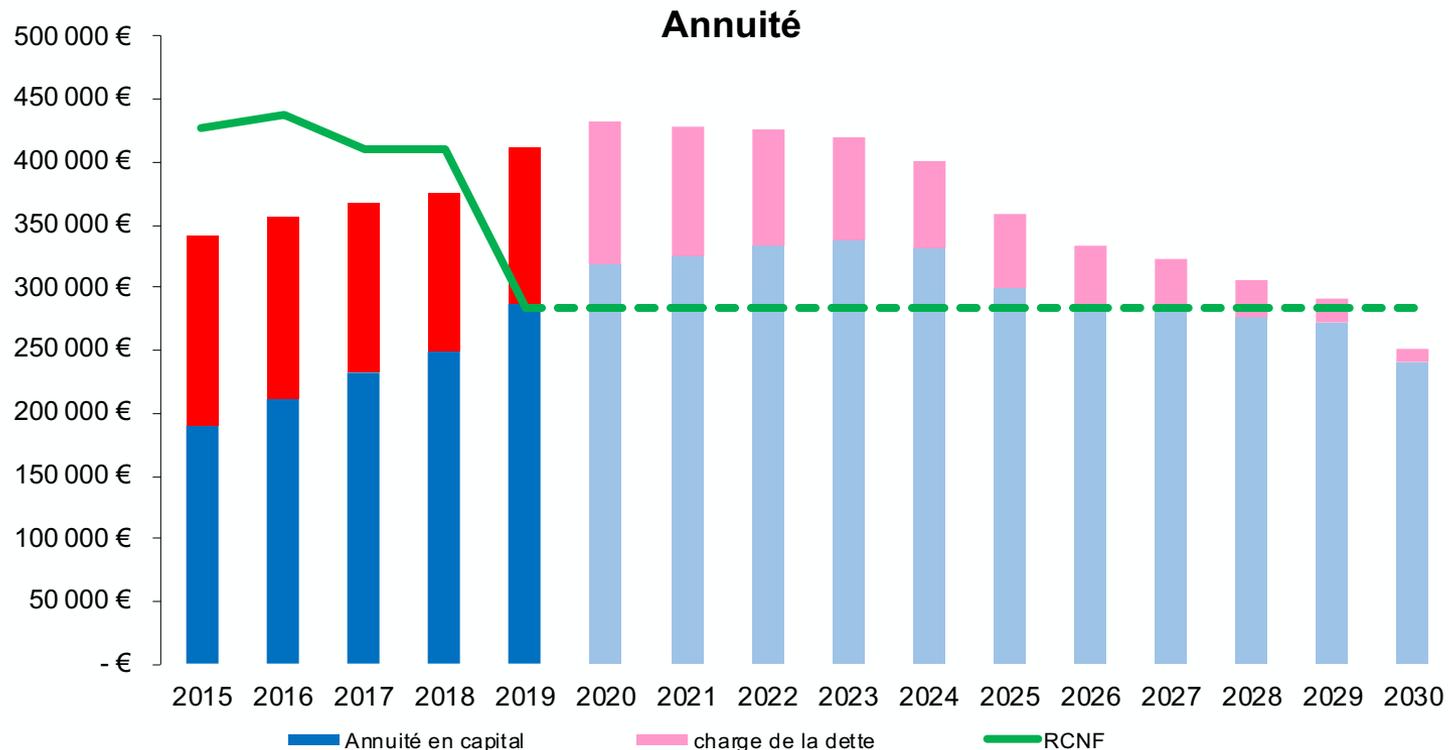
7 - Le décile permet en statistique de diviser un ensemble de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

Pour conserver un équilibre financier, la commune doit disposer d'un Résultat Courant Non Financier (RCNF) supérieur à l'annuité de sa dette.

Même si la commune parvenait à conserver un équilibre financier jusqu'en 2018, la tendance structurelle (hausse de l'annuité et baisse du RCNF) menait à un déséquilibre que la chute de la CAF en 2019 a accéléré.

Selon que le RCNF futur de la commune se situe au niveau de 2018 (410 k€) ou de 2019 (284 k€), l'impossibilité de financer la dette durera,

respectivement, jusqu'en 2024 ou 2029. Dans ces conditions, compte tenu de la durée du déséquilibre et de son montant (de 66 à 876 k€ selon le niveau du RCNF), un reprofilage de la dette ajusté aux capacités financières de la commune s'avère indispensable.



Le profilage de la dette peut comprendre deux fractions:

- La conservation des emprunts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à 2%. Cette fraction est égale à 1 030 k€
- La renégociation des emprunts assortis de taux d'intérêts supérieurs à 2 %. La simulation présentée repose sur un emprunt de 2 572 k€ au taux de 2 % sur 20 ans.

La simulation n'intègre pas le coût des commissions contractuelles de refinancement. Celles-ci doivent être ajoutées pour déterminer l'intérêt financier de ce type d'opération.

Le surcroît de marge budgétaire annuel attendu par la renégociation de la dette est égal à la différence entre le RCNF et l'annuité. Avec un RCNF estimé à 284 k€ pour les exercices futurs, la simulation présentée génère une marge budgétaire annuelle de 34 k€ à moyen terme.

	Dettes				
	Dettes actuelles	Dettes reprofilées			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dettes conservées</th> <th>Dettes renégociées</th> </tr> </thead> </table>		Dettes conservées	Dettes renégociées
	Dettes conservées	Dettes renégociées			
Durée (ans)	18	variable / 20			
Capital restant du	3 603 k€	1 030 k€ / 2 572 k€			
Taux fixe	De 0 à 4,7 %	variable / 2 %			
Annuité	2020 à 2030 : de 430 à 250 k€ 2031 à 2038 : de 130 à 8 k€	De 90 à 20 k€ / 157 k€			
Coût total	687 k€	74 k€ / 574 k€			

